

N°DELB-20250032

Date de la convocation : 13 mars 2025

Publication sur le site internet le : 20 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 39

Présents : 23 Votants : 31 Absents : 8

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU 103 ALLEE DES VERGERS A BARENTIN, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.

ETAIENT PRESENT(E)S :

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, ALLARD Thierry, BALZAC Nadège, BOULARD Véronique, LEMERCIER Rodolphe
PAVILLY	TIERCE François, Maire, AMIOT Alain, CRESSON Séverine, DEMARES Michèle, LARGILLET Agnès, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
VILLERS ECALLES	EMO Jean-Christophe, Maire, MOUTON Janine, PREVOST Francis
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	LINDENMANN Anne
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire
STE-AUSTREBERTHE	GRESSENT Daniel, Maire

ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :

M. AMANIEU qui a donné pouvoir à Mme BOULARD, Mme BEASSE, Mme CATTEAU, M. COTTON qui a donné pouvoir à M. ALLARD, M. DESILLE, M. DETALMINIL qui a donné pouvoir à M. BULARD, M. KEHR qui a donné pouvoir à M. LEMERCIER, Mme LAPORTERIE, Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. BOUILLON, M. LEJEUNE, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à Mme LAPORTERIE, Mme OUARRAOU qui a donné pouvoir à Mme BALZAC, Mme SOWYK, M. LERMECHAIN qui a donné pouvoir à Mme LINDENMANN, Mme CARCA-BOUCHER qui a donné pouvoir à M. CHEMIN, M. DA SILVA

Secrétaire de séance : Madame CRESSON

32 – Transition Écologique et Solidaire - Plan Sobriété Eau - Demande de subvention

Dans le cadre de la planification écologique, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource. Ce plan permet également d'améliorer la réponse face aux crises de sécheresse.

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Elle est essentielle pour de nombreux usages : consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels, ou encore énergie. C'est aussi une ressource en tension. En effet, l'eau est le premier marqueur du changement climatique. Alors que les épisodes de sécheresse s'intensifient, que des bassins versants connaissent des tensions structurelles, que la ressource en eau peut être menacée par des pollutions, ce plan vise à s'adapter dès aujourd'hui et à changer nos habitudes pour mieux préserver cette ressource.

Pour répondre aux objectifs du Plan Eau, la collectivité a répondu également au Défi Sobriété Eau de l'Association AMORCE actant une baisse de 10 % de consommation d'eau sur le patrimoine public de Caux-Austreberthe.

Le plan Eau Gouvernemental décliné sur le bassin Seine-Normandie par l'Age dans le cadre de sa stratégie d'adaptation au changement climatique définit les objectifs suivants de diminution des prélèvements par domaine :

1. Alimentation en eau potable

- **Objectif de réduction de 14 %** des prélèvements en prenant en compte une croissance démographique prévue dans les prochaines années / Amélioration des réseaux pour réduire les fuites / Sensibilisation des ménages aux économies d'eau (appareils économes, comportements sobres).

2. Prélèvements industriels

- **Objectif de réduction de 4 % en 10 ans**, grâce à l'optimisation des procédés et aux circuits fermés / Développement de l'écologie industrielle pour mutualiser et rationaliser les usages de l'eau.

3. Prélèvements agricoles

- **Objectif de réduction de 0%** : maintien des volumes prélevés par rapport à 2019 malgré une augmentation attendue des surfaces irriguées / Leviers : choix des cultures, amélioration des sols, techniques d'irrigation plus efficaces / Compensation des hausses de demande par des économies d'eau et une adaptation des pratiques agricoles.

Le Plan Sobriété Eau de Caux-Austreberthe s'inscrit donc dans le plan national Eau et permet ainsi de fixer les objectifs suivants sur la base des volumes vendus en 2019 (année de référence du Plan Eau National) basés sur les chiffres issus du rapport d'activité du délégataire 2022 et 2023.

➤ Sur la réduction des consommations d'eau

Il est précisé que, dans cet objectif, ne sont pas comptabilisés les volumes vendus aux autres collectivités représentant 2% environ du total des volumes.

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne 2019-2023
Volume vendu (m³)	944 039	911 728	917 072	930 922	951 712	931095
Abonnées domestiques (intégrant les clients individuels + clients SRU + clients collectifs + bâtiments communaux + appareils)	862 770	828 956	874 752	872 847	892 663	866398
Abonnées non domestiques Industriels	60 110	57 922	26 772	27 764	28 572	40228
Abonnées non domestiques Irrigations agricoles	21 159	24 850	15 548	13 066	12 941	17513

Objectifs de réduction appliqués dans le cadre du Plan Sobriété Eau de Caux-Austreberthe 2024-2030 (appliqués aux volumes vendus de 2019)			
	en %	en volume m ³ / 6ans	en volume m ³ /an
Volume (m³)		123 192	20 532
Abonnées domestiques (intégrant les clients individuels + clients SRU + clients collectifs + bâtiments communaux + appareils publics)	14%	120 788	20 131
Abonnées non domestiques Industriels	4%	2 404	401
Abonnées non domestiques Irrigations agricoles	0%	-	-

➤ Sur l'amélioration de la performance du réseau de distribution

Pour rappel, le taux de rendement de réseau fixé à l'article 6.5.3 du Contrat de délégation de Service Public s'établit à 83 % sur la zone de distribution de l'usine de Limésy (hors alimentation Blacqueville), soit un taux de rendement supérieur au seuil réglementaire. Actuellement, le taux de rendement est de 79 %. Au-delà de ce taux de rendement, l'objectif sur les économies d'eau est estimé à 19 700 m3/an.

Pour répondre à ces objectifs chiffrés, le Plan d'actions Sobriété Eau est structuré autour de 4 objectifs

- **Objectif 1 : Mise en place d'une zone expérimental en télérelève au sein du quartier Boieldieu à Barentin**
 - Installation de 76 compteurs connectés avec système de télérelève
 - Suivi en temps réel des consommations pour les habitants, entreprises et bâtiments publics
 - Sensibilisation des usagers et ajustement des actions en fonction des données recueillies,
- **Objectif 2 : Amélioration de la performance et la sécurisation du réseau d'eau**
 - Renouvellement de 8 km de canalisations pour améliorer le rendement du réseau
 - Déploiement d'outils innovants de détection des fuites (chiens renifleurs, prélocalisateurs)
 - Mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux intégrant en partie la sécurisation du bassin d'alimentation de captage d'eau
- **Objectif 3 : Agir sur le patrimoine communautaire via le défi Eau -10 % de l'Association AMORCE**
 - Optimisation de la consommation d'eau de la piscine communautaire (objectif de - 14%)
 - Expérimentation de la réutilisation des eaux de vidange
- **Objectif 4 : Information, accompagnement et sensibilisation**
 - L'organisation de temps fort de mobilisation et sensibilisation appuyé par la charte Eco d'eau de Véolia (exposition Eco d'eau sur le territoire auprès des collèges et lycée du territoire, soirée débat sur la sobriété eau, ...),
 - Distribution de kits hydro-économiques (mousseurs, limiteurs de débit, sabliers de douche) auprès de 200 habitants du territoire,
 - Promotion des solutions technologiques (capteurs de consommation en temps réel)
 - Accompagnement des familles volontaires pour assoir un comportement de sobriété sur la consommation d'eau en partenariat avec le Défi TOIT de l'ADEME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Caux-Austreberthe et notamment sa compétence optionnelle 6-« Eau » ;

Vu le Contrat de Délégation de Service Public entre la Collectivité et Véolia Eau signé le 1^{er} avril 2015 et prenant fin le 31 mars 2027 ;

Vu le Plan Eau Gouvernemental avec pour objectif -10% de prélèvement d'eau d'ici à 2030 ;

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'eau Seine Normandie concernant la déclinaison des objectifs de diminution des prélèvements par domaine (collectivité -14%, industriels -4% et agriculteurs 0%) du Plan Eau Gouvernemental ;

Vu le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et ses actions d'accompagnement autour de la sobriété Eau ;

Considérant les politiques de transition écologique et solidaire menée par la collectivité, structurée par sa Stratégie Climat-Énergie ;

Considérant la nécessité de mener une politique de sobriété hydrique sur le territoire au regard des enjeux Climat-Énergie et d'impact sur la ressource en eau ;

Considérant la proposition de Véolia Eau d'accompagner les collectivités par la signature d'une charte « Eco d'Eau » permettant de mettre en œuvre une campagne de communication auprès des usagers du service de distribution d'eau potable et de mener des actions de sobriété hydrique ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : de valider les objectifs et les actions menées dans le cadre du Plan Sobriété Eau de Caux-Austreberthe.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des partenaires financiers potentiels pour mener à bien les actions du Plan Sobriété eau et en particulier l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président
Christophe BOUILLON



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.